

## Règlement jeu-concours Soléa

### « 10 ans du tram »

#### ARTICLE 1

Soléa, société de transport de l'agglomération Mulhousienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018 00019 dont le siège est situé 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100), domiciliée en cette qualité au dit siège, ci-après dénommée « l'organisateur », organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « 10 ans du tram » (Ci-après « l'Opération » ou « le Jeu ») sur le site internet Soléa à l'URL suivante : <http://www.solea.info/> et disponible également sur le dépliant « 10 ans ça se fête » distribué en boîte aux lettres aux 33 communes de l'agglomération mulhousienne.

#### ARTICLE 2 : Participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception :

- du personnel de la société Soléa ainsi que de leur famille (même nom ou même adresse),
- du personnel de la société Citeasen
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération.

Pour participer au jeu en ligne, il est nécessaire d'avoir un accès personnel à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Pour participer au jeu papier, il est possible de compléter le bulletin de participation présent sur le dépliant envoyé par poste, ou en demandant un formulaire disponible dans les agences commerciales Porte Jeune et Gare Centrale.

#### ARTICLE 3 : Annonce

L'annonce de l'Opération est portée à la connaissance du public sur le site internet Soléa, le dépliant distribué en boîte aux lettres et le profil officiel de la Société Organisatrice (page fan Facebook).

#### ARTICLE 4 : Dotations

Dans le cadre de l'Opération, est mis en Jeu une tablette tactile d'une valeur unitaire de 329 €

#### Article 5 : Modalités de participation

##### 5.1 Enregistrement des participations

##### 5.1.1. En ligne sur [www.solea.info](http://www.solea.info)

Pour participer, le participant doit :

1. Se connecter sur <http://www.solea.info> dès le 04/05/2016 (7h) et au plus tard le 13/06/2016 (23h59) afin d'accéder à la page du Site.

3. Répondre à la question et remplir dûment le formulaire avec les champs obligatoires, à savoir son prénom, son nom, son adresse postale, son adresse mail puis accepter le règlement.

Une vérification de l'éligibilité au gain de la dotation sera réalisée a posteriori. Si un participant est désigné gagnant sur une fausse participation (article 2), il perdra le bénéfice de sa dotation et celle-ci ne sera pas remise en Jeu.

Si le participant se déconnecte avant de rentrer et valider ses coordonnées, sa participation ne sera pas prise en compte.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie.

### **5.1.2 Bulletin de participation**

Pour participer à l'opération, le participant devra répondre correctement au questionnaire qui lui a été distribué en boîte aux lettres ou disponible en agences commerciales, remplir les champs personnels et remettre le questionnaire ainsi complété dans l'urne présente dans l'un des deux agences commerciales Porte Jeune et Gare Centrale pour participer au tirage au sort et peut-être remporter un lot (cf. description du lot).

### **5.2 Validité de la participation Seront notamment exclues**

Aucun autre moyen de participation à l'Opération ne sera pris en compte.

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois.

Les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société Soléa si ces derniers ont coché la case « opt-in » afin de mieux les servir et de les informer de ses nouvelles offres ou produits.

Pour valider son inscription à l'opération, le participant devra suivre les modalités décrites ci-dessous :

- seule une personne par foyer (même nom, même pays, même adresse de courrier) est autorisée à participer à l'opération pendant la durée de l'opération,
- pour préserver les chances de chaque participant, toute présence de doublon entraîne son élimination.

Toute demande de participation avec plusieurs adresses email et à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. En effet, un seul et unique compte sera ouvert par personne possédant les mêmes noms, prénom et domicile,

Toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à 30 jours dans la mesure où l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement du Jeu car celles-ci ne permettent pas à la Société

organisatrice de contacter les gagnants à la fin du Jeu et/ou de garantir aux participants la bonne réception des emails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord de ces derniers.

Pour les besoins du présent article, les adresses emails précitées sont habituellement dénommées adresses emails « jetables » proposées notamment par trashmail.net, jetable.org, ephemail.net, temporaryinbox, spambox.info, yopmail.com, etc.

Le participant est informé que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

#### **Article 6 : Remise des lots**

##### **GAIN PAR TIRAGE AU SORT**

Programmation d'un gagnant de façon aléatoire par tirage au sort à la fin du jeu. **Le tirage au sort sera effectué entre le 14/06/2016 et le 21/06/2016 par l'étude de maître Guedj**, et désignera le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu à la question, et correctement rempli le formulaire d'inscription.

**Le gagnant sera averti de son gain** par un message électronique (e-mail) ou téléphone automatiquement envoyé à l'adresse électronique ou numéro de téléphone saisi par le participant lors de son inscription **sous 30 jours**. Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. L'organisateur se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leurs authenticités. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou gagnant.

La tablette tactile est à retirer au siège Soléa, direction communication et marketing, 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100) muni d'une pièce d'identité. Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible. **Il devra être récupéré avant le 29/07/2016. Après cette date, le lot ne pourra être réclamé.**

#### **Article 7 : Demande de remboursement**

Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet et/ou de demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée pour le remboursement des frais de connexion des documents précisés ci-dessous, au tarif en vigueur :

Soléa  
« 10 ans du tram »  
97 rue de la Mertzau  
68100 Mulhouse

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

## **7.1 Remboursement des frais de participation**

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les dix jours (cachet de la poste faisant foi) suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante. Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,25 euro correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

## **7.2 Conditions au remboursement des frais de participation**

Afin de bénéficier des remboursements de ses participations, le participant devra joindre à sa demande :

- Nom, Prénom, adresse postale et son adresse électronique
- Le nom du jeu auquel il a participé
- Une photocopie de sa carte d'identité
- La date et heure de sa participation dès sa disponibilité
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de celle-ci (titulaires d'un abonnement avec accès non facturé à la minute de connexion) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur connexion au site ne leur occasionne aucun frais particulier.

## **ARTICLE 8 : Information générales**

### **8.1**

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à l'organisateur. Aucun équivalent financier ou contrepartie financière du gain ne pourra être demandé. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de l'organisateur.

### **8.2**

Les organisateurs se réservent le droit de publier on- et off- line le(s) nom(s) ainsi que la liste du/des lots(s) remporté(s) par le gagnant(s), sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de lot. Pour la remise de lot à un participant de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

### **8.3**

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausses adresses entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà remis. Conformément à l'article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à :

**Soléa**  
**« 10 ans du tram »**  
**97, rue de la Mertzau**  
**68100 Mulhouse**

### **8.4**

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa

responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, l'organisateur décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

#### **8.5**

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangée à la demande du gagnant.

#### **8.6**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### **8.7**

Le règlement est déposé chez l'Huissier de Justice Valérie GUEDJ - 26 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68059) Cedex 2.

#### **8.8**

Toute contestation sera soumise à l'Huissier de Justice.

#### **8.9**

Le règlement de ce jeu pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à :

**Soléea**  
**« Jeu-concours 10 ans du tram »**  
**97, rue de la Mertzau**  
**68100 Mulhouse**

Fait à Mulhouse, le 02 mai 2016